

États financiers pour le
FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
Au 31 mars 2009

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil des Biens non publics

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Fonds central des Forces canadiennes au 31 mars 2009 et les états des revenus et des dépenses et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers sont la responsabilité de l'administrateur du Fonds. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2009 ainsi que de l'évolution de l'actif net, des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Comptables agréés

Ottawa (Ontario)
Le 22 mai 2009

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES

BILAN

AU 31 MARS 2009

	<u>2009</u>		<u>2008</u>	
<u>ACTIF</u>				
ACTIF À COURT TERME				
Encaisses et quasi-espèces (note 5)	87 061	\$	6 121 842	\$
Produits à recevoir	118 721		106 030	
Comptes clients (note 6)	71 332 544		59 350 604	
Portion exigible des prêts-projets en cours (note 7)	3 161 859		3 596 507	
	<u>74 700 185</u>		<u>69 174 983</u>	
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF				
Montant exigible du DGSSPF (notes 8 et 12)	768 480		2 070 306	
Prêts-projets exigibles (note 7)	18 068 397		19 824 747	
Placements à long terme (note 9)	18 192 925		48 786 803	
	<u>37 029 802</u>		<u>70 681 856</u>	
	<u>111 729 987</u>		<u>139 856 839</u>	
ACTIF EN FIDUCIE (note 10)				
Encaisses et placements à long terme	87 695 377		86 780 587	
	<u>199 425 364</u>	\$	<u>226 637 426</u>	\$
<u>PASSIF ET ACTIF NETS</u>				
PASSIF À COURT TERME				
Comptes fournisseurs et retenues à percevoir des employés (note 6)	9 874 971	\$	12 989 791	\$
PASSIF EN FIDUCIE	<u>87 695 377</u>		<u>86 780 587</u>	
	<u>97 570 348</u>		<u>99 770 378</u>	
ACTIF NET				
Non affecté	101 855 016		126 867 048	
	<u>199 425 364</u>	\$	<u>226 637 426</u>	\$

(voir notes jointes)

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
AU 31 MARS 2009

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Revenus d'exploitation		
Revenus (pertes) de placement (note 9)	(2 648 404) \$	2 720 139 \$
Intérêts sur les prêts	1 059 726	1 742 807
Autres	849 660	704 023
	<u>(739 018)</u>	<u>5 166 969</u>
Frais d'exploitation		
Gestion du FCFC	306 670	457 319
Intérêts versés aux fonds des bases/escadres, des mess, aux fiducies	3 308 162	3 714 728
Frais d'utilisation du FCFC	350 000	493 073
Services de placement	262 124	256 667
	<u>4 226 956</u>	<u>4 921 787</u>
Revenus nets (pertes) d'exploitation avant les contributions du FCFC	<u>(4 965 974)</u>	<u>245 182</u>
Contributions du FCFC (note 11)		
Programmes et distributions	427 880	763 500
Prestation des services et des opérations des FNP	2 615 581	1 639 586
	<u>3 043 461</u>	<u>2 403 086</u>
Dépenses nettes avant les éléments ci-après	(8 009 435)	(2 157 904)
Adjustement aux titres de transactions	<u>(17 002 597)</u>	<u>(5 193 438)</u>
Dépenses nettes	(25 012 032)	(7 351 342)
Actif net, début de l'exercice	<u>126 867 048</u>	<u>134 218 390</u>
Actif net, fin de l'exercice	<u>101 885 016</u> \$	<u>126 867 048</u> \$

(voir notes jointes)

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2009

	2009		2008	
ENCAISSE PROVENANT DE (AFFECTATIONS)				
Activités d'exploitation				
Dépenses nettes	(25 012 032)	\$	(7 351 342)	\$
Changements au niveau des :				
Produits à recevoir	(12 691)		(75 756)	
Comptes clients	(11 981 940)		(11 530 769)	
Comptes fournisseurs et retenues à percevoir des employés	(3 114 820)		437 590	
	(40 121 483)		(18 520 277)	
Activités de financement				
Avances aux SSPFFC	1 301 826		(2 070 306)	
Diminution des prêts-projets en cours	2 190 998		1 284 036	
	3 492 824		(786 270)	
Activités de placement				
Diminution (augmentation) des placements à long terme	30 593 878		(48 786 803)	
Diminution de l'encaisse	(6 034 781)		(68 093 350)	
Encaisse et quasi-espèces, début de l'exercice	6 121 842		74 215 192	
Encaisse et quasi-espèces, fin de l'exercice	87 061	\$	6 121 842	\$

(Voir notes jointes)

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2009

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds central des Forces canadiennes (FCFC) a été établi par le Chef d'état-major de la Défense le 1^{er} février 1968, en vertu des articles 2 et 38 à 41 de la *Loi sur la défense nationale*, afin de fournir des services bancaires aux unités et aux fiducies des fonds non publics et de fournir une aide financière aux unités pour la mise en place et l'amélioration des mess et des installations récréatives et sociales au bénéfice des membres des Forces canadiennes et des personnes à leur charge.

En vertu de la partie 1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, le FCFC est exonéré du paiement de l'impôt sur le revenu, comme les autres fonds non publics.

Une partie importante des transactions de ces états financiers se rapportent à l'activité en cours dans les bases militaires.

2. RÉSUMÉ DES POLITIQUES COMPTABLES IMPORTANTES

(a) *Encaisses et quasi-espèces*

Les encaisses et les quasi-espèces sont des soldes bancaires, des placements à court terme et des encaisses détenues par les courtiers.

Les placements à court terme sont présentés au prix coûtant, qui, avec les revenus en intérêts, correspondent approximativement à la juste valeur en raison des courtes échéances de ces instruments financiers.

(b) *Placements à long terme*

L'organisation a classé ses placements comme étant détenus à des fins de transaction et les a comptabilisés à leur juste valeur.

La juste valeur des placements à long terme est déterminée selon des propositions de prix publiés sur le marché actif à la fin de l'exercice.

L'achat et la vente des placements sont constatés selon la méthode de comptabilisation à la date de règlement.

Les frais de service de gestion de placement sont passés en charge lorsqu'ils sont engagés.

(c) *Utilisation d'estimations*

La préparation d'états financiers qui sont conformes aux principes comptables canadiens généralement reconnus exige que la direction de la société fasse des estimations qui influent sur les montants d'actif et de passif présentés, sur la divulgation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les revenus et les dépenses constatés pour la période en cours. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 MARS 2009

(d) *Modifications comptables*

L'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) a émis une nouvelle directive, le chapitre 1535, intitulé « Informations à fournir concernant le capital », qui porte sur la présentation d'informations à fournir concernant les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital ainsi que les données quantitatives sur les éléments qui constituent le capital. Les nouvelles normes permettront d'évaluer si l'entité s'est conformée aux exigences concernant le capital et les conséquences de la non-conformité à ces dernières. Les normes s'appliquent aux périodes comptables à compter du 1^{er} octobre 2007. Le FCFC a appliqué cette nouvelle norme comptable au début de son année financière sans noter d'incidences sur ses états financiers (voir note 14).

3. NOUVELLES NORMES COMPTABLES

En septembre 2008, l'ICCA a émis le chapitre 4470 (Ventilation des charges des organismes sans but lucratif — Informations). Les modifications sont entrées en vigueur l'année financière commençant le 1^{er} janvier 2009 et s'appliqueront à l'organisation au cours de l'année financière se terminant le 31 mars 2010. Ce nouveau chapitre traite des informations à fournir sur le mode de ventilation des frais d'appel à la générosité publique et les charges de fonctionnement généraux. L'organisation examine actuellement l'incidence de cette nouvelle norme sur la présentation des états financiers.

Le 1^{er} décembre 2008, l'ICCA reportait l'obligation des organismes sans but lucratif d'appliquer les chapitres 3862 (Instruments financiers — Informations à fournir) et 3863 (Instruments financiers — Présentation) et leur permettait de continuer à appliquer les modalités du chapitre 3861 (Instruments financiers — informations à fournir et présentation). Puisque de nouvelles normes pourraient être émises concernant les instruments financiers des organismes sans but lucratif, l'organisation a décidé de continuer d'appliquer les normes du chapitre 3861 et n'a pas adopté les chapitres 3862 et 3863.

4. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers reconnus dans le bilan financier se composent de l'encaisse et des quasi-espèces, des intérêts sur les prêts en cours, des comptes clients, des montants exigibles des Services de soutien au personnel et aux familles des Forces canadiennes (SSPFFC), des prêts-projets exigibles, des placements à long terme, des comptes fournisseurs et des retenues à percevoir des employés.

Les instruments financiers qui soumettent potentiellement le Fonds à des concentrations de risque de crédit se composent principalement d'encaisse, de produits à recevoir, de comptes clients et de prêts-projets exigibles. En général, le FCFC place son encaisse et ses placements à court terme dans des obligations des gouvernements provincial et fédéral, dans des obligations de sociétés à cote de crédit élevée, et des acceptations bancaires.

Le FCFC n'exige pas de biens en garantie ou de valeurs pour soutenir des prêts-projets consentis aux bases militaires et aux navires; conséquemment, de tels prêts comportent un élément de risque de crédit. Les pertes dues aux montants non recouvrables ont toutefois été traditionnellement peu élevées en partie parce que le Fonds administre les soldes de fonds de la plupart de ses créditeurs.

À l'exception des placements à long terme, la juste valeur de tous les instruments financiers est approximativement égale à leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de leur échéance. Les placements à long terme sont évalués à leur juste valeur dans les états financiers.

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 MARS 2009

5. COMPTE BANCAIRE CENTRALISATEUR

Le FCFC conserve une encaisse, qu'il ne contrôle pas, dans son compte bancaire centralisateur (CBC) au nom d'autres fonds, fiducies et unités. Le FCFC contrôle l'intérêt gagné sur ces fonds, moins un pourcentage payé en retour aux unités et aux fonds. (Les fonds des bases/escadres et les mess touchent 3 % et leurs administrateurs peuvent choisir de toucher le taux bancaire préférentiel plus 0,25 % ou le taux de rendement des placements du FCFC moins 0,5 % sur ses liquidités excédant son passif. Les comptes en fiducie touchent un pourcentage variable en fonction des soldes et de l'option choisie.)

	2009		2008	
Certificats de placement garantis et autres titres à revenu fixe	2 306 049	\$	1 512 032	\$
Encaisse	(1 804 027)		14 285 099	
	502 022		15 797 131	
Moins allocation de l'actif en fiducie	(414 961)		(9 675 289)	
	87 061	\$	6 121 842	\$

6. COMPTES CLIENTS ET COMPTES FOURNISSEURS

Suite à l'approbation du projet de gestion des relations avec la clientèle par le conseil des Biens non publics, le FCFC a pris en charge les comptes clients et les comptes fournisseurs des mess et des fonds des bases et des escadres à leur juste valeur en date du 26 février 2007. Le FCFC a imputé des frais de 1 % aux comptes clients pris en charge pour couvrir les pertes sur créance associées au risque de crédit et aux créances irrécouvrables estimées. Si à la fin de l'exercice, le taux réel du recouvrement des comptes clients d'un établissement particulier diffère de 1 %, la différence sera rajustée dans la prochaine année. Tout montant imputé qui excède la perte sur créance réelle sera remboursé à l'établissement au cours de la même année. Au 31 mars 2009, les montants estimatifs des comptes clients et des comptes fournisseurs s'élevaient à 57 954 267 \$ (45 474 813 \$ en 2008) et à 7 068 854 \$ (7 536 782 \$ en 2008), respectivement.

7. PRÊTS-PROJETS EXIGIBLES

Le FCFC consent des prêts non garantis aux bases militaires et aux navires afin de participer au financement de projets d'immobilisations. Le FCFC consent des prêts de capitaux sans intérêt aux unités en mission des Nations Unies pour la durée de leur déploiement. Depuis mai 2002, les navires peuvent obtenir une ligne de crédit de leur CBC lorsqu'ils sont déployés à diverses missions au lieu de demander un prêt sans intérêt. Les prêts consentis à CANEX et aux bases comportent un intérêt de 4 %. Les modalités de remboursement vont de trois à vingt ans. De manière régulière, le conseil des Biens non publics approuve l'exonération totale ou partielle du remboursement de soldes de prêts spécifiques. Aucun prêt n'a été exonéré pour l'exercice 2008 ni 2009.

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 MARS 2009

	2009		2008	
Prêts portant intérêt	20 563 734	\$	22 606 477	\$
Prêts sans intérêt	666 522		814 777	
	21 230 256		23 421 254	
Moins tranche courante	(3 161 859)		(3 596 507)	
	18 068 397	\$	19 824 747	\$

8. MONTANTS EXIGIBLES DES SERVICES DE SOUTIEN AU PERSONNEL ET AUX FAMILLES DES FORCES CANADIENNES (SSPFFC)

Le montant exigible des SSPFFC représente le montant net dû au FCFC au 31 mars 2009 pour des montants payés au nom des SSPFFC durant l'année financière. Ce montant ne porte pas d'intérêt et ne comporte pas de dates fixes de remboursement. Le FCFC et les SSPFFC exploitent leurs activités sous l'autorité du Chef d'état-major de la Défense en vertu de ses responsabilités à l'égard des Biens non publics (BNP). La responsabilité de l'administration des activités du FCFC et des SSPFFC incombe au conseil des Biens non publics.

9. PLACEMENTS À LONG TERME

	2009		2008	
	<u>Valeur juste</u>	<u>Coût</u>	<u>Valeur juste</u>	<u>Coût</u>
Titres canadiens	63 588 429	\$ 87 295 313	\$ 77 516 924	\$ 83 139 817
Fonds d'obligations canadien	41 884 912	40 374 063	48 375 177	47 945 722
	105 473 341	127 669 376	\$ 125 892 101	\$ 131 085 539
Moins allocations en fiducie	(87 280 416)		(77 105 298)	
	18 192 925	\$	48 786 803	\$

Le revenu des placements comprend les pertes nettes résultant de la vente des placements qui se sont élevés à 7 554 525 \$ (pertes nettes en 2008 : 716 437 \$).

Les placements sont gérés par des gestionnaires de placements externes sous la direction du comité de placements rendant compte au conseil des Biens non publics.

Risque lié au taux d'intérêt

Le fonds gère son exposition au risque de taux d'intérêt par l'entremise de placements dans le fonds d'obligations canadien cité ci-dessus. Ce fonds diminue son risque de taux d'intérêt grâce à l'échelonnement des échéances des placements en portefeuille. L'échelonnement des échéances aide à réaliser un rendement global plus élevé tout en limitant l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt.

Risque lié au marché et au crédit

La diversification des placements dans différents secteurs d'activités et auprès de compagnies de différentes envergures atténue le risque et la volatilité du rendement du capital investi.

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 MARS 2009

10. ACTIF EN FIDUCIE

Le FCFC détient des actifs en fiducie au nom des établissements énumérés dans le tableau suivant :

	2009		2008	
Fonds des bases et mess	51 865 496	\$	48 364 334	\$
CANEX	18 118 400		21 177 235	
RARM/CAPFC	2 494 226		2 723 359	
Régime de retraite et d'assurances collectives des FNP	2 053 897		2 249 322	
Fonds pour les familles des militaires (FMM)	2 001 639		1 458 371	
Musées, fonds régimentaux et autres	11 161 719		10 807 966	
	87 695 377	\$	86 780 587	\$

11. CONTRIBUTIONS DU FCFC

Le FCFC a affecté 427 880 \$ (763 500 \$ en 2008) aux programmes et aux distributions fournis par les SSPFFC. En outre, le FCFC a également fourni le montant de 2 615 581 \$ (1 639 586 \$ en 2008) à l'appui de la prestation des services et des opérations des FNP, tels la gestion de la comptabilité et des ressources humaines, la gestion et la technologie de l'information, le programme d'assurance consolidé et les frais d'exploitation.

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Aux termes de la *Loi sur la défense nationale*, les Biens non publics (BNP) signifient les fonds et biens fournis par les membres des Forces canadiennes et administrés pour leur bénéfice par les Services de soutien au personnel et aux familles des Forces canadiennes (SSPFFC). Les SSPFFC sont chargés de l'exécution de certains programmes, services et activités de bien-être et de maintien du moral par l'entremise de trois divisions opérationnelles : CANEX, les Programmes de soutien du personnel (PSP) et les Services financiers du RARM (SF RARM) (y compris la Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes). En vertu de la *Loi sur la défense nationale*, les BNP ne sont pas assujettis à la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le gouvernement fournit sans frais certains services aux BNP, telles les installations et la sécurité. Le coût de ces services est compris dans les états des comptes publics et le rapport est présenté annuellement par le ministère de la Défense nationale conformément au chapitre 1019-8 du Manuel d'administration financière.

Les SSPFFC administrent des revenus et des dépenses estimés à 297 M\$ et à 318 M\$ respectivement et les actifs nets se chiffraient à 518 M\$ au 31 mars 2009. Ces données sont exclues des états financiers du gouvernement du Canada.

13. RESPONSABILITÉ ÉVENTUELLE

Le FCFC est éventuellement responsable de 307 000 \$ (307 000 \$ en 2008) en lettres de crédit consenties aux diverses régies provinciales des alcools au nom des mess d'unités.

De plus, le FCFC est responsable d'un maximum de 100 M\$ dans le cadre des couvertures de réassurance des SF RARM pour les efforts canadiens en temps de guerre.

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 MARS 2009

14. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

Le chapitre 1535 du Guide de ICCA (Informations à fournir concernant le capital) exige que l'organisation divulgue de l'information sur son capital et sur son mode de gestion.

L'organisation définit son capital comme étant l'actif net non affecté. Le capital n'est assujéti à aucune restriction extérieure. En ce qui concerne la gestion du capital, les objectifs de l'organisation consistent à détenir un actif net non affecté d'une valeur suffisante pour assurer la stabilité de sa structure financière, ce qui lui permet de concentrer ses efforts sur les services aux membres.